

IAMGOLD ENTREPREND DES ACTIONS EXHAUSTIVES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET S'ENGAGE À ATTEINDRE DES ÉMISSIONS NETTES NÉGATIVES DE GAZ À EFFET DE SERRE D'ICI 2050

Toronto (Ontario), le 27 septembre 2021 – IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou la "Société ») annonce son engagement à atteindre des émissions nettes négatives de gaz à effet de serre (« GES ») au plus tard en 2050.

L'engagement d'IAMGOLD à l'égard d'émissions nettes négatives de GES comporte deux cibles globales distinctes. La première concerne des réductions des émissions de GES de champ d'application 1 (directes) et de champ d'application 2 (indirectes – énergie). IAMGOLD s'engage à réduire son profil d'émissions aussi près de zéro que possible au plus tard en 2050. Les travaux initiaux se concentreront sur la définition d'options spécifiques pour gérer les plus grandes sources d'émissions de la Société : les flottes de véhicules lourds et légers ainsi que la production et la consommation d'énergie. Les engagements d'IAMGOLD seront mis à jour en 2025 pour y intégrer ses émissions de champ d'application 3 (indirectes – chaîne de valeur).

La seconde cible concerne l'élimination des GES. Inverser les effets des changements climatiques demande non seulement la réduction des émissions, mais aussi l'élimination de quantités substantielles de GES existants dans l'atmosphère. Dans le cadre de cette cible, IAMGOLD s'engage à avoir une incidence nette positive sur la biodiversité, c'est-à-dire que la Société s'engagera à créer plus d'habitats qu'elle en perturbe. IAMGOLD prévoit atteindre cette cible globale par des investissements dans des solutions axées sur la nature qui contribuent à la réalisation des objectifs de biodiversité et qui servent de puits de carbone. La Société recherchera des occasions d'investissement à ses sites d'exploitation, ainsi qu'à l'échelle régionale et mondiale, afin d'assurer le maximum de bénéfices pour chaque dollar investi.

Gordon Stothart, président et chef de la direction d'IAMGOLD, a déclaré : « Selon nous, inverser les effets des changements climatiques ne signifie pas de stabiliser les émissions ; cela demande que nous réduisions le volume total des GES émis dans l'atmosphère et les océans du monde année après année. Nous savons que nous perdons des habitats à un rythme insoutenable et nous croyons que l'industrie minière doit contribuer à être un catalyseur dans la création d'habitats. »

M. Stothart a également affirmé : « Les réductions absolues constituent une partie fondamentale de la stratégie d'IAMGOLD pour lutter activement contre les changements climatiques, tout comme les investissements dans des projets de compensation du carbone axés sur la nature afin de soutenir l'élimination des GES. IAMGOLD s'engage à travailler parallèlement sur des initiatives de réduction et d'élimination. »

D'ici la fin de 2022, IAMGOLD réalisera une vérification externe de ses déclarations sur ses émissions, fixera et annoncera des cibles à moyen terme sur la réduction et l'élimination et publiera une feuille de route de haut niveau sur la façon dont la Société prévoit atteindre sa cible globale d'émissions nettes négatives au plus tard en 2050. Cette feuille de route comprendra aussi une date estimée avant laquelle la Société s'attend à atteindre une incidence nette positive sur la biodiversité. Un comité d'orientation consacré à ces initiatives assurera la progression de ces efforts, appuyé par divers conseillers externes. Suivant son cadre conceptuel de responsabilité et de communication de l'information financière, IAMGOLD produira des rapports conformément aux lignes directrices du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques. IAMGOLD s'attend à publier son rapport initial de divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques à la fin de 2022.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce communiqué de presse contient certains « énoncés prospectifs ». Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits historiques, abordant des activités, des événements ou des développements que la Société croit, prévoit ou anticipe qu'ils se produiront ou pourraient se produire dans le futur sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par leur utilisation des termes, sans s'y limiter, « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'engager à », « s'attendre à », « planifier », « prévoir », « anticiper », « estimer », « prévoir », « chercher à » « viser », « compter », « croire », « se concentrer sur », « sembler », ainsi que « prévisions », « perspectives », « potentiel », « cible », « potentiel » ou « projet » y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont la plupart sont indépendants de la capacité de la Société à maîtriser ou à prédire, et qui pourraient avoir pour effet de faire différer de façon importante les événements ou les résultats réels de la Société par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels soient considérablement différents des attentes actuelles comprennent ce qui suit : la situation économique et politique générale dans les régions où la Société exerce ses activités ; les lois applicables, les régimes de réglementation et les politiques gouvernementales ; les plans des projets, le moment, les coûts, les évaluations techniques et les capacités, ainsi que la capacité à mener à bien ces plans et à exploiter ses actifs convenablement ; les difficultés techniques ou opérationnelles imprévues ; la gestion et les calendriers des projets et la réalisation en temps voulu de ces projets ; les hausses inattendues des coûts en immobilisations, des coûts d'exploitation et des coûts de prospection ; les changements dans les plans de mise en valeur ou les plans miniers en raison de modifications de facteurs logistiques ou techniques ou autres facteurs ; les changements dans les marchés mondiaux d'or et autres risques divulgués dans le plus récent formulaire 40-F (nommé Form 40-F/Annual Information Form) d'IAMGOLD déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission à l'adresse <https://www.sec.gov/edgar.shtml> et des autorités en valeurs mobilières provinciales canadiennes à l'adresse www.sedar.com, qui sont intégrés aux présentes par renvoi. Tout énoncé prospectif est valable seulement à partir de la date à laquelle il a été effectué et, sauf s'il en est autrement exigé par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Société n'a aucune intention ou obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif. La Société n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs par suite de nouveaux faits ou renseignements ou autrement, sauf si les lois l'exigent.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est une société de rang intermédiaire qui exerce des activités dans trois régions : l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Afrique de l'Ouest. La Société développe dans ces régions des districts d'exploitation minière à fort potentiel qui regroupent des mines en exploitation et des projets de développement, de construction, de mise en valeur et d'exploration. Les mines en exploitation de la Société comprennent la mine Rosebel (y compris Saramacca), au Suriname, la mine Essakane, au Burkina Faso, et la mine Westwood, au Canada. À son solide éventail d'actifs stratégiques s'ajoutent le projet de construction Côté Gold, au Canada, le projet de mise en valeur Boto, au Sénégal, ainsi que les projets d'exploration primaire et à proximité des mines, qui sont situés dans divers pays de l'Amérique du Sud, de l'Amérique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest.

IAMGOLD emploie environ 5 000 personnes. La Société est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable dans le cadre de toutes ses activités en respectant des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance, y compris son engagement Zéro Incident®. Les titres d'IAMGOLD (www.iamgold.com) sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG), et la Société fait partie des entreprises figurant sur l'indice JSI¹.

¹ Indice social Jantzi (JSI). Le JSI est un indice éthique d'actions ordinaires pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui est modelé sur l'indice S&P/TSX 60. Il regroupe des sociétés qui satisfont à divers critères généraux en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance.

Pour de plus amples renseignements :

Indi Gopinathan, vice-présidente, Relations avec les investisseurs et Communications, IAMGOLD Corporation

Tél. : 416 360-4743 Cellulaire : (416) 388-6883

Philip Rabenok, directeur, Relations avec les investisseurs, IAMGOLD Corporation

Tél. : 416 933-5783 Cellulaire : (647) 967-9942

Sans frais : 1 888 464-9999 info@iamgold.com

Veillez noter :

Vous pouvez obtenir une copie de ce communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site web de Newsfile à www.newsfilecorp.com. Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at www.iamgold.com/.